



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gille, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI MICHEU Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine à M. LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

**38 / 2020 - OBJET : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
DRESSE PAR LA TRESORERIE DE MILLAS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE A L'UNANIMITE

l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20200729-2020038-BF
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020